

## PROCÈS VERBAL DE LA 34<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

MARDI, 19 SEPTEMBRE 2023 –

Au CARI St-Laurent, 2<sup>e</sup> étage

*(774 Boulevard Décarie, Saint-Laurent, H4L 3L5) Lieu accessible aux personnes à mobilité réduite*

### 1. Ouverture de l'Assemblée générale et vérification du quorum

L'ouverture de l'AGA est précédée de la projection d'une courte vidéo informative sur les procédures d'Assemblée.

Mme. Aminata Bal, présidente du Conseil d'administration du CARI St-Laurent, souhaite la bienvenue et déclare la 34<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA) ouverte à **18 h 37**.

Mme Erika English confirme que le quorum est atteint, puisque **113** membres votants sont présents sur **363** membres réguliers et les 2 organismes membres.

Suite à l'annonce du quorum, l'Assemblée a rassemblé **121** membres et invités.

### 2. Nomination d'un(e) président(e) de l'Assemblée générale annuelle

Mme Fadia Younan propose Mme Johanne Rigali comme présidente de l'Assemblée générale. Appuyé par Emilien Roscanu et adopté à l'unanimité.

### 3. Nomination d'un(e) secrétaire de l'Assemblée générale annuelle

Mme Kheira Araf propose Aminata Niane, membre du CARI St-Laurent, comme secrétaire de l'Assemblée générale. Appuyé par Elham Wehbi; et adopté à l'unanimité.

### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

Mme Johanne Rigali lit l'ordre du jour et explique la procédure d'adoption des points retenus.

Jacqueline Romano-Toramanian propose l'ordre du jour. Appuyé par **Sabine Eid** et adopté à l'unanimité.

À la demande des vérificateurs, il est précisé qu'il y a une inversion des points 7 et 10 de l'ordre du jour.

### 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 33<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle du 15 septembre 2022

Mme Johanne Rigali invite Mme Kheira Araf, membre et employée du CARI St-Laurent, à lire le PV. Aicha Guendafa propose l'adoption. Appuyé par Jacqueline Romano-Toramanian et adopté à l'unanimité.

### 6. Mot de la présidente du conseil d'administration

Mme Johanne Rigali invite Mme Aminata Bal, présidente du Conseil d'administration du CARI St-Laurent, à prendre la parole.

Mme Aminata Bal, remercie en son nom et celui du Conseil d'administration, l'ensemble de l'équipe du CARI St-Laurent pour la qualité des services rendus. Elle souligne que grâce au dévouement et la compétence de cette équipe, le CARI St-Laurent reste un organisme leader dans le secteur communautaire.

En guise de reconnaissance, elle rappelle que la Direction et le Conseil d'administration n'ont pas hésité à bonifier et améliorer les conditions de travail des employés et ce n'est que le début d'une série d'actions menées dans le cadre des réflexions stratégiques 2022-2026.

La Présidente tient également à remercier le Conseil d'administration pour sa mobilisation exceptionnelle cette année avec pas moins de 25 rencontres officielles et 63 résolutions votées.

Ses remerciements vont aussi à l'endroit de Madame Nisrin Al Yahya qui a contribué à la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques et Mme Aicha Guendafa qui a généreusement accepté d'assurer l'intérim par la suite. Dans la foulée, elle a présenté officiellement Tania Orméjuste, comme étant la nouvelle Directrice générale du CARI St-Laurent à compter du 16 Octobre 2023. Elle a rappelé le cursus de Mme Orméjuste, qui a successivement occupé les postes de :

Conseillère puis Directrice par intérim des communications pour le Gouvernement du Canada ;

Directrice de la communication et des initiatives territoriales au sein du conseil des arts de Montréal ;

Directrice de la communication et du développement philanthropique, au Centre d'études et de la coopération internationale (CECI) ;

Cofondatrice de la fondation « KANPE », qui développe des solutions sur mesure pour permettre à des familles haïtiennes de sortir de la pauvreté et de se « tenir debout ».

Aujourd'hui Tania est candidate au programme de MBA de l'université de Sherbrooke, pour cadres en exercice axé sur une approche humaine de la gestion et les meilleures pratiques. Elle a également souhaité à la nouvelle Directrice générale, un plein succès dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Mme Aminata Bal poursuit en faisant remarquer que cette année est placée sous le sceau de l'innovation avec la nouvelle planification stratégique 2022-2026 et les cinq comités créés à cet effet :

- ❖ Comité « Offre de services bonifiée et diversifiée » ;
- ❖ Comité « Communication et Rayonnement » ;
- ❖ Comité « Processus de travail » ;
- ❖ Comité « Environnement de travail » ;
- ❖ Comité « Performances optimales et saine gestion des ressources financières ».

Elle réitère le plein soutien du Conseil d'administration à ces différents comités pour les aider dans la poursuite des objectifs qu'ils se fixent. Elle précise également que cette année coïncide avec le 35<sup>e</sup> anniversaire du CARI St-Laurent., anniversaire qui célèbre 35 ans au service des personnes immigrantes, 35 ans de collaboration avec les partenaires et 35 ans de travail avec l'équipe. Elle lance un appel à tous pour une mobilisation sans pareille autour de cet événement phare pour le CARI St-Laurent.

Enfin, elle remercie les bénévoles, partenaires et bailleurs de fonds du CARI St- Laurent qui continuent sans relâche de soutenir le CARI St-Laurent dans sa noble mission.

## **7 Présentation des états financiers vérifiés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

Mme Johanne Rigali invite M. Ouriel Soudry, auditeur du cabinet comptable PSB Boisjoli à prendre la parole pour la présentation du rapport financier.

Ce dernier précise sa fierté de pouvoir cette année travailler pour un organisme communautaire et met en lumière certains aspects du bilan financier du CARI St-Laurent au 30 juin 2023 :

Au niveau de l'actif :

- 1,7 millions \$ ont été affectés aux divers projets et 76 000 \$ aux placements temporaires ;
- Les immobilisations corporelles représentent 5,3 millions \$ de la valeur des actifs et 186 000\$ ont été investis en acquisition matérielle (Matériel informatique et climatiseurs).

Au niveau du passif :

On note un montant de 814 245 \$, comme fonds reçus des bailleurs de fonds pour lesquels les services seront rendus en 2024.

Les dettes à long terme sont constituées

a) du paiement périodique de l'hypothèque de 210 000 \$

b) du solde de l'hypothèque qui arrive à échéance en 2024, pour un montant de 2 286 000 \$ au taux de 4,85 % par année. L'hypothèque sera renégoziée par le Conseil d'administration pour une date d'échéance ultérieure, sachant que les taux d'intérêts risquent d'être beaucoup plus élevés.

Pour ce qui est de la trésorerie, au 30 juin 2023, on note 2,4 millions \$ dont 1,3 millions \$ a été affecté à divers projets pour la rénovation de l'immeuble. Un excédent de 764 000\$ sera grevé pour le paiement de l'hypothèque, l'idée étant de réduire la dette au maximum avant la renégoziation d'un taux qui, comme évoqué précédemment peut s'avérer supérieur.

La Directrice générale par intérim, Mme Aicha Guendafa est intervenue pour réitérer sa demande quant aux informations financières complémentaires exigées par les bailleurs de fonds. Elle informe que la conformité des états financiers à la satisfaction des bailleurs de fonds a été rappelée tout au long du processus de vérification y compris lors de la présentation des états financiers au CA du 15 septembre 2023.

Devant l'absence de réponse, le MIFI, bailleur de fonds principal du CARI St-Laurent a fait remarquer que les états financiers de l'organisme doivent être audités par programme, au risque de pénaliser l'organisme pour la reconduction des futures ententes.

Face à cette situation, M. Soudry propose de téléphoner lui-même à la direction de la comptabilité du MIFI pour expliquer la situation et les raisons pour lesquelles les annexes n'ont pas été vérifiés.

La Directrice générale précise qu'une rallonge au montant de 15 000 \$ déjà payé pour la vérification des comptes avait été proposée pour permettre précisément de satisfaire aux exigences de nos bailleurs de fonds sur le critère de l'audit par programme et le vérificateur n'a pas donné suite.

Arame Pene, Directrice par intérim des services financiers comptables et logistiques a précisé pour sa part, avoir attiré également l'attention du cabinet comptable sur les exigences de nos bailleurs de fonds. À aucun moment les informations à fournir n'ont fait défaut auparavant et donc il était du ressort du cabinet comptable de faire bon usage de cette information pour produire les informations demandées.

Plusieurs membres de l'AGA ont mis l'accent sur la gravité de la situation en rappelant que cela pouvait porter préjudice à la crédibilité du CARI St-Laurent. Certains disaient ne pas comprendre le niveau de difficulté à partir du moment où l'information a été fournie par l'organisme.

Mme Aminata Bal précise qu'ils ont pris bonne note et vont « retourner à leur devoirs ».

**En conséquence, la présentation et le contenu des états financiers sont jugés insatisfaisants pour l'assemblée et les bailleurs de fonds, malgré les demandes claires et répétées de l'organisme, ceux-ci ne sont donc pas entérinés par les membres de l'Assemblée. Les membres demandent au CA de se conformer aux exigences des bailleurs de fonds.**

## **8. Mot de la Directrice générale et présentation du rapport d'activités 2022-2023**

Mme Johanne Rigali invite Mme Aicha Guendafa, directrice générale par intérim, à prendre la parole pour un mot d'ouverture.

Elle souligne la présence des partenaires qu'elle remercie pour leur soutien indéfectible au CARI St-Laurent. Elle remercie aussi l'équipe du CARI St-Laurent pour son bon travail, les employés sont en fait les « artisans » du CARI St-Laurent, « une pépinière de talents qui a un seul souci, celui de réussir des cultures collectives pour de meilleures productions. » C'est donc avec assurance et confiance qu'elle invite la nouvelle Directrice à compter sur cette belle équipe du CARI St-Laurent, capable à la fois d'être sur le terrain et de défendre les dossiers stratégiques.

Son mot est suivi de la présentation du rapport sous forme de vidéo. Aucune question n'a été soulevée la suite de la projection.

## **9. Planification stratégique – présentation des Comités de développement**

Mme Johanne Rigali invite M. Jocelyn Chouinard, directeur général adjoint, à prendre la parole. Il précise que la nouvelle planification stratégique est le produit des journées de réflexion qui ont réuni les employés et certains membres du Conseil d'administration, afin de pouvoir déterminer les axes de développement pour la période 2022-2026. Il précise que la méthode innovante du design thinking a été adoptée.

Son mot est suivi de la présentation du rapport sous forme de vidéo.

## **10. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice financier 2022-2023**

Les membres du Conseil d'administration ont siégé à vingt-cinq (25) reprises. Ils ont voté soixante-trois (63) résolutions permettant de maintenir et accroître les activités du CARI St-Laurent. La ratification des actes des administrateurs a été proposée par Mme Jacqueline Romano-Toramanian et appuyée par Mme Blanca Neggli.

Mme Rigali invite par la suite le vice-président du Conseil d'administration, M. Jean Zenga, à prendre la parole pour présenter les changements apportés aux articles 9 et 37 des règlements généraux.

## **AVANT**

### **ARTICLE 9 – CATÉGORIES**

Le CARI St-Laurent comprend trois (3) catégories de membres :

1) Membre individuel : est membre individuel de la corporation toute personne physique de 18 ans et plus, qui répond aux conditions d'admission. Le conseil d'administration peut, par résolution, nommer des membres à vie.

2) Membre corporatif : est membre corporatif de la corporation tout organisme, communautaire ou privé, qui répond aux conditions d'admission.

3) Membre honoraire : Le conseil d'administration peut en tout temps, par résolution, nommer membre honoraire de la corporation toute personne qui aura rendu service à cette dernière par son travail ou par ses donations ou qui aura manifesté

son appui envers les buts poursuivis par la corporation. Les membres honoraires peuvent participer aux activités de la corporation et assister aux assemblées des membres. Ils n'ont toutefois pas droit de vote lors des assemblées et ne peuvent pas être élus au conseil d'administration. Les membres honoraires ne sont pas tenus de verser des cotisations à la corporation.

### **APRÈS : Rajout d'une 4eme catégorie**

4) Membre sympathisant : est membre sympathisant tout employé du CARI St-Laurent qui le désire. Cette 4e catégorie n'a pas le droit de vote aux assemblées et n'est pas éligible au CA. De FACTO, les employés et les personnes liées par un contrat de travail au CARI St-Laurent sont membres sympathisants.

### **AVANT**

#### **ARTICLE 37 – PRÉSENCE D'UN DÉLÉGUÉ DES EMPLOYÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Un délégué des membres du personnel, nommé par l'équipe, assiste ponctuellement, sur invitation ou selon les besoins, aux réunions du conseil d'administration. Il n'a pas le droit de vote et n'a aucun mandat syndical, droit de représentation ou pouvoir de négociation au nom des salariés.

### **APRÈS**

#### **ARTICLE 37 – PRÉSENCE D'UN DÉLÉGUÉ DES EMPLOYÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Un délégué des membres du personnel, nommé par l'équipe, assiste ponctuellement, sur invitation ou selon les besoins, aux réunions du conseil d'administration. Il n'a pas le droit de vote et n'a aucun mandat syndical, droit de représentation ou pouvoir de négociation au nom des salariés.

**Le contenu de la réunion du conseil d'administration ne doit pas être discuté à l'extérieur de la réunion à moins d'une décision contraire des membres du conseil d'administration.**

La présentation de l'article 9 a suscité une vive contestation des membres de l'assemblée.

- Mme Elham Wehbi, déclare ne pas comprendre que l'on puisse supprimer ce droit aux employés membres du CARI St-Laurent et a marqué son désaccord en tant que membre pour cette nouvelle disposition.
- Son intervention a été suivie de celle de Sabine Eid qui a abondé dans le même sens, en précisant qu'un des aspects de la vie démocratique de l'organisme tenait justement à cette gestion participative et supprimer le droit de vote des employés membres ne refléterait plus cet aspect.
- Mme Jacqueline Romano-Taramanian, ex-membre du CARI-St Laurent, est aussi farouchement opposée à ce changement qui ne donne aucune possibilité aux employés de s'exprimer sur l'avenir du CARI St-Laurent.
- Au tour des employés de prendre la parole au nom de Mme Kheira Araf, conseillère en intégration sociale au département de l'Accueil et Intégration et employée au CARI St-Laurent depuis 22 ans. Elle intervient sur 3 volets :

A) La mention « est membre sympathisant tout employé qui le désire » suppose un choix, aussi les employés se demandent s'ils peuvent choisir entre membre individuel et membre sympathisant ?

B) Deuxième interrogation : on relève une contraction dans l'énoncé à partir de DE facto où on lit que les employés et les personnes liées par un contrat de travail au CARI St-Laurent sont membres sympathisants. Il semble qu'il y ait une contradiction au niveau des mentions : qui le désire et De FACTO.

Les employés se demandent donc :

1. Pourquoi l'introduction de cette nouvelle catégorie de membre avec des droits limités maintenant à l'aube du 35<sup>e</sup> anniversaires du CARI ?
2. Quels sont les impacts directs et indirects sur le fonctionnement de l'organisme, notamment la participation des employés dans les orientations stratégiques?

C) **L'article 37** qui se réfère à la mention de délégué des membres du personnel nommé par l'équipe et le droit de représentation qui lui est attribué de manière limitée. L'ajout du deuxième paragraphe semble limiter encore plus le rôle du délégué. Il apparaît que le rôle du délégué revêt davantage à un rôle d'observateur voire symbolique. Quelle est donc la pertinence d'avoir un délégué avec des restrictions pareilles ?

**En conclusion, les employés ont exprimé leur souhait de *suspendre ou reporter la ratification des articles 9 et 37.***

M. Abdoulaye Diarra, membre de l'assemblée rappelle pour sa part que, c'est pour des raisons de conflit d'intérêt que le droit de vote n'est pas une prérogative des employés, qui ne sauraient être juge et partie en votant pour des décisions pour lesquelles ils sont impliqués au premier degré. Il rajoute que c'est le cas pour plusieurs organismes au sein desquels il a eu à siéger.

L'intervention a été suivie de celle de Dinah Benjamin, employée du CARI St-Laurent qui a manifesté également son incompréhension face au rajout de l'article 9 et ce, d'autant que les employés sont présentés comme les porteurs de la mission du CARI St-Laurent et ambassadeurs des valeurs de l'organisme. Cette considération se reflète notamment dans l'implication active des employés au niveau du droit de vote.

Enfin, Mme Natalia Tonofrei, membre et employée a rappelé que même au niveau fédéral, provincial ou municipal, tout le monde a le de pouvoir d'élire les dirigeants et donc pourquoi au niveau du CARI St-Laurent, on voudrait supprimer ce droit aux électeurs que sont les employés du CARI St-Laurent.

M. Jean Zenga a répondu avoir pris bonne note de cette volonté de ne pas ratifier les articles 9 et 37 et a rappelé que c'est cela même qui faisait la force de la démocratie au sein de notre organisme.

**Compte tenu des désaccords marqués au sujet des articles 09 et 37, il est décidé à l'unanimité de retirer cette résolution. Proposé par Elham Wehbi et appuyé Blanca Neggli.**

#### **11 Nomination de la firme d'experts comptables pour l'année 2023-2024**

À la demande d'une recommandation de la part du Conseil d'administration concernant la nomination d'une firme d'experts comptables pour la vérification de l'année 2023-2024, aucune proposition n'est faite par le conseil d'administration.

Plusieurs membres questionnent la situation et le choix initial de la firme présente. Suite à l'incident du rejet des rapports financiers, il est décidé à l'unanimité de ne pas reconduire la firme PSB Boisjolis pour la vérification des états financiers 2023-2024.

Appuyé par Lucas Magnus et adopté à l'unanimité.

#### **12 Élection des administrateurs pour l'année 2023-2024**

a. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'élection :

Selon l'article 17, il y a sept (7) administrateurs qui doivent être élus.

L'article 18 définit les critères d'éligibilité et la composition des membres du Conseil d'administration.

Mme Johanne Rigali et Aminata Niane sont respectivement élues comme présidente et secrétaire d'élection à l'unanimité

b. Après rappel des statuts du CARI St-Laurent concernant le Conseil d'administration, la présidente d'élection fait l'état de la situation

#### **Ont terminé leur mandat de deux ans :**

M. Jean Zenga

M. Emilien Roscanu

M. Guillaume Thibodeau

#### **Sont en poste :**

Mme Aminata Bal poursuit son troisième mandat 2022-2024

M. Daniele Barbiero poursuit son premier mandat 2022-2024

Mme Aminata Sidibé poursuit son premier mandat 2022-2024

Mme Chantal Dubignon a démissionné de son poste.

#### **Est également membre du conseil d'administration et non votante :**

Aicha Guendafa, directrice générale par intérim

#### **Sont élus par acclamation :**

M. Jean Zenga

M. Emilien Roscanu

M. Abdoulaye Diarra

Jean Zenga a précisé vouloir continuer d'œuvrer au sein du Conseil d'administration du CARI St-Laurent qu'il considère comme une organisation apprenante et ce depuis toujours. Il apprécie depuis le premier jour le professionnalisme de ses membres et manifeste donc le désir d'apporter sa pierre à l'édifice et d'aider cet organisme dans la recherche des moyens de sa politique.

Emilien Roscanu a précisé être issu de parents immigrants et donc rassure les membres quant à son engagement pour tout ce qui a trait aux questions liées à l'immigration. C'est fort de cet engagement, qu'il souhaite continuer à s'associer à la cause du CARI St-Laurent où la culture du vivre ensemble et la démocratie apprenante sont des moteurs.

Enfin, M. Abdoulaye Diarra, a exprimé sa volonté d'apporter son expérience et son expertise au sein d'un organisme communautaire. Membre actif au sein de la fédération des parents d'organisme, il assure les membres de son dévouement pour la bonne cause, entre autres celle du CARI St- Laurent.

### 13. Présentation des membres du CA

#### Membres présents à l'AGA :

Mme Aminata Bal,  
M. Jean Zenga,  
M. Emilien Roscanu,  
M. Danielle Barbiero  
M. Abdoulaye Diarra

1 Poste est donc vacant au niveau du Conseil d'administration.

#### Membres absents à L'AGA :

Mme Aminata Sidibé  
M. Guillaume Thibodeau ne renouvelle pas

### 14 Période de questions

Mme Johanne Rigali invite les membres pour une période de questions et commentaires.

Mme Aminata Bal, présidente du Conseil d'administration du CARI St-Laurent, précise qu'un projet de fonder une clinique juridique est en gestation. L'idée serait de répondre aux besoins des immigrants pour aller plus loin dans leur accompagnement juridique.

Certains membres de l'assemblée, notamment Jocelyn Chouinard, Directeur adjoint attire l'attention sur les enjeux de l'apparence de conflit d'intérêt et du dédoublement, étant donné qu'au niveau de l'arrondissement de Saint-Laurent, plusieurs bureaux d'aide juridique sont déjà en place.

M. Jean Claude Orphée, membre de l'assemblée générale a abondé dans le même sens.

Mme Aminata Bal a apporté la précision selon laquelle, ces cliniques dispensent de l'information juridique, or le but visé par la clinique à venir sera de fournir une opinion juridique aux immigrants. Monsieur Daniele Barbiero précisera d'ailleurs que tous les immigrants ne sont pas admissibles à l'aide juridique et donc le travail de cette clinique sera en complémentarité avec ce qui se fait déjà par les sept (7) bureaux d'aide juridique présents à Montréal.

A l'issue de cette période de questions la parole a été donnée à Mme Loubna Regragui, ancienne coordonnatrice du département EPVC et de Femmes du Monde au CARI St-Laurent. Elle a tenu à manifester toute sa reconnaissance à Aicha Guendafa et lui rendre hommage pour toutes ces années passées auprès d'elle. Elle a rappelé entre autres comment en tant que Directrice générale, elle a fait preuve de rigueur, sagesse altruisme, elle a su manier « ce fil qui a tissé la culture du CARI St-Laurent ». Elle a également « vécu sa passion jusqu'au bout et a rendu possible l'impossible ».

Mme Aicha Guendafa a repris la parole pour témoigner en retour son affection et sa confiance à l'ensemble des employés CARI St- Laurent c'est sur cette note affectueuse que la levée de l'assemblée a eu lieu.

### 15 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée a été proposée par Jacqueline Romano-Taramanian à 21h 53.